



Paris, le 25 mai 2018

Madame Frédérique Vidal  
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche  
21, rue Descartes  
75005 Paris

Pierre OUZOULIAS

Sénateur  
des Hauts-de-Seine

Vice-président de la  
commission de la culture,  
de l'éducation et de la  
communication

Vice-président de la  
commission des affaires  
européennes

Membre de l'OPECST

Conseiller départemental  
des Hauts-de-Seine

Madame la Ministre,

Dans sa réponse du 23 mai dernier, à la suite de ma saisine du 25 avril 2018, le Comité scientifique et éthique de Parcoursup confirme la délibération de la CNIL, du 22 mars 2018, et l'existence de traitements algorithmiques mis en œuvre par les universités pour la gestion des candidatures collectées par le portail national Parcoursup.

À plusieurs reprises, votre Gouvernement s'est engagé à rendre publics ces « algorithmes locaux », dans les mêmes conditions que l'algorithme national Parcoursup. Ainsi, le 14 mai 2018, à l'occasion de la lecture définitive, à l'Assemblée nationale, de la loi sur la Protection des données personnelles, la Garde des Sceaux, Mme Nicole Belloubet a déclaré : « L'article L. 612-3 [du code de l'éducation] prévoit à la fois la publication des algorithmes nationaux de Parcoursup et celle des outils d'aide à la décision, autrement dit des algorithmes locaux mis à la disposition des établissements ».

Aussi, conformément aux articles L 300-2 et L 312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration, j'ai l'honneur de vous demander communication de ces algorithmes ou des traitements mis en œuvre par les universités pour traiter et trier les candidatures collectées par le biais du portail Parcoursup.

En ce jour d'entrée en application du Règlement européen sur la protection des données et notamment de son article 14 qui prohibe des décisions prises sur le fondement de traitements automatisés de données à caractère personnel, vous conviendrez, Madame la Ministre, que le Gouvernement a le devoir d'apporter à la représentation nationale, aux candidat-e-s et à leurs familles toutes les garanties de transparence et de légalité sur les procédures mises en œuvre dans les universités pour l'examen et le traitement des dossiers collectés par Parcoursup.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Ouzoulias